

Démarche	: Dossier de candidature pour une adjudication de chasse en forêt domaniale
Organisme	: Office National des Forêts

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Procédure de dépôt des dossiers de candidature pour les adjudications de chasse en forêt domaniale 2025

**Choisir la séance d'adjudication à laquelle vous souhaitez candidatez.**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- DT Auvergne-Rhône-Alpes 24 mars 2025
- DT Bourgogne-Franche Comté 25 mars 2025
- DT Centre-Ouest-Aquitaine 1er avril 2025
- DT Grand-Est 27 mars 2025
- DT Midi-Méditerranée 26 mars 2025
- DT Seine-Nord 27 mars 2025

**Dépôt de candidature**

**UN DOSSIER PAR SEANCE D'ADJUDICATION**

Les dossiers de candidatures sont constitués et déposés sous la seule responsabilité des candidats. L'ONF n'a aucune obligation de provoquer le dépôt des pièces manquantes, incomplètes ou insuffisantes. Si un complément de dossier est demandé, cette demande ne constitue pas une présomption d'acceptation de la candidature.

Toute fausse déclaration découverte ultérieurement entraîne la résiliation du bail dans les conditions prévues par le cahier des clauses générales.

### 1- Identification du candidat

**Personne physique ou morale ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

# Dossier de candidature pour une adjudication de chasse en forêt domaniale

Personne morale (association, société ou groupement de chasse)

## Nom

Personne physique ou Président de la personne morale à préciser ci-après

## Prénoms

Personne physique ou Président de la personne morale à préciser ci-après

## Président de :

Nom de la société, association ou groupement

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de la société, association, groupement (joindre ci-dessous)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Composition du bureau (à joindre ci-dessous)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Récépissé de déclaration (ou de dernière modification) de l'association auprès de l'administration ou copie de l'arrêté préfectoral d'agrément en ce qui concerne les associations communales ou intercommunales de chasse agréées (joindre ci-dessous).

## Nationalité

En cas de nationalité différente que française, joindre ci-dessous une attestation de nationalité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Française

Ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne (UE), de la Suisse ou du Royaume Uni

Autre

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de nationalité

Photocopie certifiée conforme par le candidat :

- d'un document attestant de la nationalité ou
- de la carte de séjour de ressortissant d'un Etat membre de l'UE

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Domiciliation bancaire en France

Uniquement pour les ressortissants hors Union Européenne concernés (article 3.2 alinéa 6 du règlement des adjudications)

## Adresse

Adresse de la personne physique ou du siège de l'association, société ou groupement

# Dossier de candidature pour une adjudication de chasse en forêt domaniale

Pays

Commune

Téléphone

Courriel

## 2 - Déclaration sur l'honneur

### J'atteste sur l'honneur :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- N'avoir jamais fait l'objet, au cours des cinq années précédant l'adjudication, d'une mesure de retrait de permis de chasser pour infraction de chasse, ni d'une condamnation devenue définitive ou de deux transactions pour délit ou contravention en matière de chasse ou de protection de la nature réprimés par le code de l'environnement (contravention de la 3e à la 5e classe seulement), pour outrage ou violence à agents de la force publique ou pour diffamation envers l'ONF ou ses agents.
- Ce n'est pas le cas :

**Merci de développer les éléments que vous jugerez pertinents pour permettre à la commission interne ONF d'accepter ou non votre participation à l'adjudication :**

## 3 - Engagement (article 3.2-4 du règlement des adjudications)

### Engagement de principe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je m'engage à accepter les objectifs des massifs et des lots, tels qu'ils sont définis dans le contrat cynégétique et sylvicole de chaque lot, les candidatures permettant de soumissionner ou enchérir sur tous les lots d'une séance d'adjudication. Cet engagement porte également sur la signature du contrat cynégétique et sylvicole du lot où le candidat est déclaré adjudicataire. En cas de non-signature dans un délai maximum de vingt jours, la résolution du bail est prononcée dans les mêmes conditions que celles prévues pour les cautions à l'article 10.3 du cahier des clauses générales.

## 4 - Références / Lettre de motivation

### Permis de chasser délivré en

ex : 1998

### Chasseur en forêt depuis

ex : 1998

### Locataire du droit de chasse ou titulaire de licence

# Dossier de candidature pour une adjudication de chasse en forêt domaniale

## - en forêt domaniale/indivise

Département(s) / nom(s) de(s) forêt(s) / année de début de bail

## - en forêt privée

Département(s) / nom(s) de(s) forêt(s) / année de début de bail

## - en forêt communale

Département(s) / nom(s) de(s) forêt(s) / année de début de bail

## Résultats obtenus, améliorations réalisées (succintement)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de motivation et liste de partenaires (avec références cynégétiques)

Vous pouvez compléter par tout point que vous jugerez utile.

### Vènerie

Pour les lots de chasse à courre, joindre obligatoirement l'attestation de meute en cours de validité et le certificat de vènerie mentionnant l'espèce de gibier sur laquelle les chiens sont créancés.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui

- Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de meute en cours de validité

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Certificat de vènerie mentionnant l'espèce de gibier sur laquelle les chiens sont créancés.

## 5 - Protection des données personnelles

**Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessous concernant le règlement général relatif à la protection des données personnelles (RGPD).**

Cochez la mention applicable

- Oui

# Dossier de candidature pour une adjudication de chasse en forêt domaniale

Non

## Note d'information

Les données à caractère personnel collectées par l'Office national des forêts dans le présent formulaire sont traitées afin de juger de l'admission de votre candidature pour une adjudication de chasse en forêt domaniale conformément à l'article 4.1 du règlement des adjudications du droit de chasse en forêt domaniale dans le respect des dispositions du règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles et de la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Elles sont collectées, enregistrées, stockées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'examen de votre candidature et de l'exécution du bail de chasse.

Les données collectées seront traitées par les services Chasse des DT/DG et conservées toute la durée du bail pour les candidats ayant été déclarés adjudicataire d'au moins un lot de chasse et durant un an pour les autres candidats.

Ce traitement ne peut être réalisé qu'avec votre consentement express. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient collectées, vous vous exposez à un rejet de votre candidature.

Le responsable du traitement est l'Office national des forêts, représenté par sa directrice générale Mme Valérie Metrich-Hecquet, au 2 bis Av. du Général-Leclerc, 94700 Maisons-Alfort.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'ONF dpo@onf.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits « Informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## 6 - Information

### Conditions sanitaires

Si les conditions sanitaires l'exigent, des modifications sont susceptibles d'être apportées aux renseignements pratiques figurant dans le catalogue. Les candidats admis à participer aux adjudications seront informés par mail de ces modifications qui pourront notamment concerter l'accès à la salle et les modalités de remise des offres.

### Offre

Les offres, distinctes pour chaque lot et rédigées conformément au modèle indiqué dans la publicité, sont :

- soit remises avant l'ouverture ou au cours de la séance avant ouverture des soumissions du lot concerné, pour les personnes inscrites sur les listes des candidats admis à participer à l'adjudication, au Président du bureau d'adjudication sous enveloppe cachetée portant les références du lot de chasse concerné ;
- soit parvenues au plus tard un jour ouvré avant le jour de la séance, par lettre recommandée, avec avis de réception, à l'adresse indiquée dans la publicité et au catalogue, sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la seule inscription : « soumission pour l'adjudication du ... (date), forêt de..., lot de chasse n°..., à ne pas ouvrir avant la séance d'adjudication ».